

Conseil Municipal du 8 juillet 2019

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Travaux de restauration du chœur et des retables de l'Eglise Notre Dame : La consultation est en ligne depuis le lundi 17 juin dernier pour une remise des plis fixée au vendredi 23 août 2019 à 12h00.

Programme Voirie 2019 : Le Programme de Voirie annuel est confié à l'entreprise Eurovia Bretagne. Les secteurs retenus en 2019 sont les suivants : Keravel, Parcou, Lanven et Nivirit. Le marché est conclu sur la base d'un montant total HT de 61 699,39 €.

Aménagement du bourg : Après négociation, les travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement du bourg sont confiés à l'entreprise Eurovia Bretagne pour la partie terrassement – Voirie pour un montant total HT de 277 966,65 € et à l'entreprise GOGÉ pour la partie aménagements paysagers – Maçonnerie pour un montant HT de 37 591,00 €. Les travaux démarreront vers la mi-octobre et dureront environ 3 mois et demi. Conformément à la délibération du Conseil Départemental du Finistère du 16 octobre 2014 qui porte sur la participation des Communes pour les travaux sur Routes Départementales, et en particulier sur la réalisation d'aménagements routiers et travaux neufs en agglomération, le Conseil valide le dépôt d'une demande de financement pour la reprise de la structure de la chaussée et du tapis d'enrobé.

Cabinet infirmier : Un avenant est conclu avec la SARL ARCEM pour des travaux supplémentaires « *électricité* » et « *chauffage* » au niveau 1 du cabinet infirmier.

Lotissements communaux : Le Conseil Municipal a validé le versement d'une « *indemnité d'immobilisation* » d'un montant de 1 000 € par les acquéreurs des lots des lotissements communaux « *Allée des Calvaires* » et du « *Petit Bois* » dès la signature du compromis de vente chez le notaire. A ce jour, plusieurs lots restent disponibles au prix TTC de 32 € le m².

Signalisation horizontale : L'entreprise Abers Sécurité Routière (ASR) de Plabennec interviendra à la rentrée de Septembre pour réaliser les travaux de signalisation horizontale sur les voies communales.

FINANCES

Versement du solde de la subvention au Centre de Loisirs : Compte tenu du tableau de répartition entre les 3 communes de Bodilis, Plougar et Plougourvest, il est décidé du versement de 7 001,52 € au titre du solde de la subvention annuelle, ce qui porte la participation financière annuelle de la collectivité à 17 001,52 €.

Tarifs pour la saison 2019 – 2020 de la « Gym douce » : Le Conseil Municipal décide de maintenir la cotisation annuelle 2019 – 2020 aux mêmes tarifs que l'an passé. Les adhésions se feront donc à hauteur de 30 € et 45 €.

Art créatif pour les enfants (*peinture pour les enfants*) : Après une année en sommeil, l'activité, animée et proposée par Anne LE VERGE et Hélène BARTHES est renouvelée à compter du mois de septembre. Il est décidé d'appliquer le tarif de 35 € par an et par enfant. Les cours sont dispensés le mercredi après-midi dans la salle paroissiale.

Convention de servitude avec GRTGaz : Le Conseil Municipal valide la proposition de convention de servitude de passage de canalisation souterraine sur une propriété privée appartenant à la Commune présentée par la société GRTGaz, et donne pouvoir au Maire de la signer.

SIE de Pont An Ilis : Rapport annuel de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public de la desserte en eau potable : M. Guy GUÉGUEN, premier adjoint a présenté le Rapport annuel 2018 sur le Prix la Qualité du Service public de la desserte en eau potable qui a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal. Les résultats sont de qualités. Le rapport est affiché et consultable en Mairie.

Formation des agents : M. Thierry LE REST, responsable des services techniques vient de faire renouveler pour les 5 prochaines années son certificat « Certiphyto » qui lui procure le droit d'appliquer des produits phytopharmaceutiques au sein de la collectivité.

Projet ENIR – École Notre Dame : Dans le cadre du projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité (*ENIR*), le directeur de l'école, M. Lionel CORNOU a effectué les commandes nécessaires. La Commune réglera donc les dépenses correspondantes au projet. Une subvention émanant du rectorat nous sera reversée pour la moitié de l'investissement réalisé, dans la limite du plafond de subvention de 7 000 €.

CCPL

Fonds de concours 2019 : Le Conseil Municipal valide le dépôt d'une demande dans le cadre du fonds de concours pour la réhabilitation du réseau d'eau pluviale rue Notre Dame. L'enveloppe annuelle 2019 de fonds de concours affectée à la commune s'élève à 14 202,56 € ;

FPIC et Solidarité financière : M. le Maire fait un point sur l'impact des projets communautaire à l'échelle communale et la péréquation que cela va engendrer, compte tenu des pertes futures de DGF et du FPIC.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires pour la prochaine mandature 2020 – 2026 : Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté un accord local, fixant à 45 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, soit 2 représentants pour Bodilis. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : Présentation des grandes lignes de la synthèse du rapport annuel 2018.